**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion du Bureau**

**Siège de l’UNESCO, Paris, Salle VIII**

**18 juin 2019, 10 h 00 – 13 h 00**

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉPENSES  
POUR LES « AUTRES FONCTIONS DU COMITÉ »  
1er janvier 2018 – 31 décembre 2018**

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel approuvé par l’Assemblée générale pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 stipulait l’allocation de 20 pour cent des ressources aux « autres fonctions du Comité », conformément à l’article 7 de la Convention et aux Directives opérationnelles. Exerçant le pouvoir que lui a délégué le Comité, le Bureau a décidé de l’utilisation de ces fonds et a demandé au Secrétariat d’élaborer un rapport sur l’avancement de la mise en œuvre et sur la façon dont les fonds sont dépensés. Le présent document présente un rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. |

1. Dans sa [résolution 7.GA 8](https://ich.unesco.org/fr/Resolutions/7.GA/8), l’Assemblée générale a approuvé un Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel [ci-après le Fonds] pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Le Plan consacrait 20 pour cent du budget (1 718 184 dollars des États-Unis) aux « autres fonctions du Comité », conformément à l’article 7 de la Convention et au paragraphe 67(b) de ses Directives opérationnelles. Par délégation de pouvoir du Comité ([décision 12.COM 7](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/7)), le Bureau a été invité à prendre une décision concernant une proposition spécifique préparée par le Secrétariat pour l’utilisation des fonds de cette catégorie pour la période susmentionnée ([décision 13.COM 2.BUR 3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/13.COM%202.BUR/3)). Dans la continuité de l’approche adoptée lors de l’exercice précédent, le Bureau a approuvé un plan de dépenses intégrant un cadre axé sur les résultats parfaitement conforme au Résultat escompté 6 « Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l’application effective de la Convention de 2003 », défini dans l’axe d’action 2 du Grand programme IV sur la Culture du 39C/5. Dans le cadre de la même décision, le Bureau a demandé au Secrétariat d’« élaborer un rapport sur l’avancement de la mise en œuvre et sur la façon dont les fonds sont dépensés ».
2. Le présent document vise à informer les États parties de l’avancement, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, de l’exécution du plan de dépenses adopté en juin 2018. Il présente notamment une évaluation de la mise œuvre du programme par résultat escompté, ainsi qu’une analyse des principaux défis rencontrés dans l’obtention des produits approuvés par le Bureau.
3. Les ressources allouées par l’Assemblée générale aux « autres fonctions du Comité » continuent à assurer un soutien unique et irremplaçable au Comité dans l’exécution effective de son mandat, au-delà de la tenue de ses sessions et de l’examen des dossiers soumis par les États parties et les décisions en la matière. En résumé, au cours de l’exercice actuel, ces fonds continuent à soutenir **l’amélioration des services de gestion des connaissances** et la mise en œuvre du **cadre global de résultats** pour la Convention grâce à l’élaboration de notes d’orientation (résultat escompté 1), et à apporter un soutien essentiel pour répondre à un certain nombre de besoins transversaux du **programme de renforcement des capacités** (résultat escompté 2). En outre, dans le contexte du Programme de développement durable à l’horizon 2030, des fonds ont été consacrés à l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans, les politiques et les programmes de développement. Une grande attention a été accordée au **patrimoine culturel immatériel et à l’éducation** en approfondissant les interactions avec les autres agences du Système des Nations Unies et en initiant une réflexion sur le rôle des communautés et le **patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence** (résultat escompté 3). Enfin, grâce aux fonds alloués à cette ligne budgétaire, le Secrétariat a pu élaborer et entreprendre de nouvelles **actions globales de sensibilisation et d’information** et lancer le processus de consultation en vue de déterminer le **rôle des ONG accréditées en vertu de la Convention de 2003** (résultat escompté 4).

**Évaluation par résultat escompté**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense %  au 31/12/2018** |
| 1 718 184,00[[1]](#footnote-1) | 629 857,78 | 36,7 % |

**ER 1 : Bonne gouvernance de la Convention de 2003 facilitée par l’amélioration du suivi et des services de gestion des connaissances**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense %  au 31/12/2018** |
| 338 512,00 | 254 925,39 | 75,3 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès : du 01/01/2018 au 31/12/2018** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **Produit 1.1 :**  Processus et des délais de réaction optimisés grâce aux interfaces de suivi et aux flux de travail en ligne  **R 2018-2019 :**   * Création de trois interfaces de suivi et flux de travail en ligne | * Système en ligne pour la réaccréditation des ONG (rapports quadriennaux) pleinement opérationnel pour les soumissions de 2019. * Intégration de la correspondance reçue et envoyée dans les « pages pays » des interfaces internes. | Partiellement accomplie |
| **Produit 1.2 :**  Fonction de centralisation du centre de gestion des connaissances renforcée  **R 2018-2019 :**   * Mise en ligne de trois nouveaux ensembles de données | * Accès libre accordé aux informations concernant : (1) les éléments inscrits ; (2) les ONG accréditées ; et les (3) projets (fichiers téléchargeables). * Élaboration d’un prototype de visualisation des données en prévision du projet « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel ! », qui permet de parcourir, de façon visuelle et interactive, les éléments inscrits sur les listes. | Accomplie |
| **Produit 1.3 :**  Interactions avec les principales parties prenantes renforcée afin d’améliorer les synergies  **R 2018-2019 :**   * Établissement de trois « interconnexions » | * Établissement d’une connexion avec le Thésaurus de l’UNESCO pour l’indexation des données. * Mise en œuvre d’une passerelle d’authentification unique. Elle permet de s’authentifier sur le système d’information de la Convention de 2003 à l’aide du répertoire de l’UNESCO. | Partiellement accomplie |
| **Produit 1.4 :**  Cadre global de résultats pour la Convention complété  **R 2018-2019 :**   * Élaboration de vingt-six notes d’orientation pour contribuer à la collecte des informations appropriées pour chaque indicateur du cadre de résultats | * Élaboration d’un premier exemple de notes d’orientation. Il servira de base à la préparation des vingt-six notes d’orientation en 2019. | Partiellement accomplie |
| **Produit 1.5 :**  Textes fondamentaux de la Convention révisés et publiés  **R 2018-2019 :**   * Une publication de la version 2018 des Textes fondamentaux | * Conception, édition et publication de la version 2018 des Textes fondamentaux de la Convention dans les six langues de travail de l’Assemblée générale. Cette version intègre les amendements aux Directives opérationnelles adoptés par la septième session de l’Assemblée générale et les amendements au Règlement intérieur du Comité adoptés lors de sa douzième session. Pour la première fois, la publication adopte un langage respectueux de l’égalité des genres dans les six langues. | Accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| L’accumulation des données au fil des années, occasionnée par de nombreux processus différents, donne lieu à des silos d’informations, où les connaissances ne sont pas facilement accessibles pour les parties prenantes à la Convention de 2003, ni transférées en dehors d’un contexte précis, malgré leur pertinence. La difficulté est de gérer les multiples sources pour obtenir un corpus d’informations cohérent et intégré. | Le Secrétariat a mis en place des mécanismes d’indexation à l’aide de vocabulaire générique (tiré du Thésaurus de l’UNESCO) et de vocabulaire spécifique du patrimoine culturel immatériel. Ces mécanismes permettront en définitive d’accéder directement aux multiples sources d’informations concernant des thèmes similaires. |
| Le travail d’élaboration des notes d’orientation pour les vingt-six indicateurs du cadre global de résultats pour la Convention de 2003 n’a pu commencer qu’une fois ce dernier approuvé par l’Assemblée générale lors de sa septième session en juin 2018. Les délais de production des notes d’orientation sont donc courts. La difficulté supplémentaire réside dans la nécessité de produire les notes d’orientation de façon simultanée et en accord avec la réforme du mécanisme de soumission de rapports périodiques étant donné que ces deux questions sont étroitement liées. | Deux consultants ont été choisis pour réviser le formulaire de soumission de rapports périodiques et élaborer vingt-six notes d’orientation en parallèle, en commençant par le formulaire. À partir de la nouvelle version du formulaire, il a été possible d’élaborer un premier exemple de note d’orientation. Le reste sera élaboré en 2019 sur la base du premier modèle. |

**ER 2 : Mise en œuvre de la Convention dans les États membres encouragée par un programme de renforcement des capacités amélioré et des conseils sur les mesures de sauvegarde et les bonnes pratiques**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense %  au 31/12/2018** |
| 619 150 | 179 669,60 | 29 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès : du 01/01/2018 au 31/12/2018** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **Produit 2.1 :**  Réseau de facilitateurs renforcé  **R 2018-2019 :**   * Mise en ligne d’une page Web repensée et dotée d’un moteur de recherche * Création et entrée en action d’un groupe de coordination pour le réseau * Mise à jour du profil de 100 facilitateurs * Réalisation d’une étude de faisabilité visant à explorer les partenariats permettant d’assurer la pérennité à long terme du programme et de son réseau * Formation sur les dernières évolutions du programme dispensée à 100 facilitateurs, dont 30 nouveaux membres (dans l’attente d’un financement par les pays hôtes) * Prise en compte des retours de trois utilisateurs pour améliorer l’outil de planification d’ateliers et de préparation de rapports | * Préparation du plan de la présentation du réseau de facilitateurs en ligne. * Création d’un groupe de travail interrégional pour le développement du réseau de facilitateurs. * Préparation du formulaire en ligne pour mettre à jour les profils des facilitateurs. * Commande d’une étude de faisabilité afin d’étudier les partenariats susceptibles de soutenir le réseau à long terme. * Formation de 52 facilitateurs (dont 61 % de femmes) originaires d’Asie-Pacifique et d’Europe, dont 20 nouveaux membres (52 % de femmes). * Les commentaires formulés par trois utilisateurs ont permis de mettre en évidence plusieurs défauts dans l’outil et de préparer des notes d’orientation pour les différents groupes d’utilisateurs (bureaux hors Siège, facilitateurs, Secrétariat). | Partiellement accomplie |
| **Produit 2.2 :**  Contenu et format du programme de renforcement des capacités développés pour répondre aux principaux défis de mise en œuvre et tenir compte des décisions des organes statutaires  **R 2018-2019 :**   * Développement en deux langues d’une méthode de formation incluant les contenus nécessaires sur les rapports périodiques * Élaboration d’une unité de formation sur la gestion des risques de catastrophe disponible en deux langues et intégrée aux matériels de renforcement des capacités * Rédaction de deux résumés d’informations sur les politiques (portant sur les questions de genre et l’éducation) * Mise au point d’un outil en ligne pour présenter des exemples de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de développement durable * Mise à disposition en deux langues des matériels de formation élaborés au cours de l’exercice biennal précédent sur cinq domaines thématiques * Prise en compte des retours de trois utilisateurs pour améliorer l’outil de recherche des matériels de formation | * Réalisation de consultations auprès des facilitateurs pour fournir des informations sur la mise en place d’une approche de formation pour la soumission de rapports périodiques. * Élaboration en cours d’un outil en ligne afin de présenter des exemples de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de développement durable. * Mise à disposition, en français, du matériel de formation sur l’élaboration de politiques, les questions liées aux genres, le développement durable et les activités d’inventaire pilotes. * Résolution des problèmes techniques relatifs à l’outil de navigation grâce aux retours d’expérience des facilitateurs (téléchargements de documents, ordre d’affichage des unités, versions linguistiques multiples). | Partiellement accomplie |
| **Produit 2.3 :**  Suivi du programme de renforcement des capacités assuré et informations partagées avec les partenaires concernés  **R 2018-2019 :**   * Préparation d’un rapport analytique sur la base des informations collectées grâce au nouvel outil en ligne de planification d’ateliers et de préparation de rapports, contribuant à la mise en œuvre du cadre global de résultats pour la Convention * Consolidation et partage des connaissances lors d’un événement organisé à l’occasion d’une réunion statutaire * Mise à jour et diffusion de la brochure de présentation du programme de renforcement des capacités en deux langues * Mise au point d’une nouvelle fonctionnalité informatique pour assurer un meilleur suivi du programme de renforcement des capacités | * Organisation d’un événement sur le réseau mondial de facilitateurs du programme de renforcement des capacités en marge de la treizième session du Comité intergouvernemental. * Rédaction du texte de la brochure sur le programme de renforcement des capacités. | Partiellement accomplie |
| **Produit 2.4 :**  Élaboration de moyens plus légers pour le partage des pratiques de sauvegarde  **R 2018-2019 :**   * Présentation au Comité de trois moyens plus légers pour le partage des expériences de sauvegarde, en vue de compléter le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde | * Réalisation d’une enquête en ligne sur les moyens les plus simples de partager des pratiques de sauvegarde. Participation de 225 organisations et institutions dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. | Partiellement accomplie |
| **Produit 2.5 :**  Réseaux et partenariats avec des établissements d’enseignement supérieur renforcés  **R 2018-2019 :**   * Engagement de 15 universités supplémentaires dans les activités de réseautage * Création d’un partenariat ayant pour objectif l’élaboration d’un cours en ligne sur le patrimoine culturel immatériel | * 29 universités supplémentaires mises en réseau par le biais d’une enquête en Afrique (après des activités similaires dans les régions Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) ; diffusion d’un rapport d’enquête lors d’un événement organisé en marge de la treizième session du Comité intergouvernemental et en ligne. | Partiellement accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| L’augmentation du nombre d’universités participant à la mise en réseau autour du thème de l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans leurs programmes représentait une difficulté car l’enquête conçue à cette fin n’a pas toujours été bien comprise par les universités concernées. Par exemple, certaines universités dont les programmes s’inscrivent dans le domaine général du patrimoine culturel immatériel n’étaient pas conscientes qu’elles remplissaient les conditions requises. | Le Secrétariat a combiné l’approche d’enquête en ligne et une approche plus personnalisée, dans le cadre de laquelle un consultant a procédé à des entretiens téléphoniques pour expliquer plus en détail les objectifs de l’enquête et obtenir les informations requises. En outre, le Secrétariat a organisé le travail de façon à ce que les différents bureaux hors Siège en Afrique puissent apporter leur soutien au processus de collecte de données pour les pays sous leur responsabilité, en les contactant, si nécessaire, et en commençant par l’Afrique australe. |
| La révision du nouveau contenu élaboré a nécessité plus de temps et de ressources humaines que prévu. | Les plannings de production et de traduction ont dû être ajustés pour que la finalisation soit effectuée dans le cadre des deux ans du présent plan de dépenses. |

**ER 3 : Appui à l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans, politiques et programmes de développement**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense %  au 31/12/2018** |
| 286 600,00 | 68 010,49 | 23,7 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès : du 01/01/2018 au 31/12/2018** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **Produit 3.1 :**  Plateforme mondiale dédiée au partage de connaissances, à la coopération et à l’innovation autour du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation créé et actif  **R 2018-2019 :**   * Création d’une page Web et de ressources pour ce centre d’échange d’informations * Mise en œuvre de deux recommandations issues de la réunion de consultation d’établissements d’enseignement compétents sur l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans leurs programmes, qui s’est tenue en 2017 * Consolidation et partage des connaissances lors d’un événement parallèle et participation à une réunion sur ces sujets * Production d’une brochure d’information sur le programme en deux langues * Organisation d’une réunion de travail globale rassemblant le personnel et les experts impliqués dans la mise en œuvre d’activités opérationnelles | * Commande des travaux pour la page web et les ressources du centre d’échange d’information. * Organisation d’une conférence virtuelle conjointe avec l’UNESCO-UNEVOC sur la « sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par la formation professionnelle et l’enseignement technique » avec 302 participants de 83 pays. * Organisation d’une table ronde sur la « sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour une éducation pertinente et de qualité » dans le cadre d’un événement organisé en marge de la septième session de l’Assemblée générale. * Organisation d’une session d’information pendant la treizième session du Comité intergouvernemental afin de partager et d’échanger des informations sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l’éducation formelle et non formelle. | Partiellement accomplie |
| **Produit 3.2 :**  Synergie renforcée entre la Convention de 2003 et les travaux du système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030  **R 2018-2019 :**   * Participation à deux réunions organisées par les Nations Unies et d’autres agences de développement | * Organisation de réunions préparatoires avec le Secteur des Scieneces (point focal de l’UNESCO pour les peuples autochtones) pour planifier la participation du Secrétariat à la dix-huitième session de l’Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies en mai 2019. * Échanges avec l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) concernant des projets d’articles sur « La protection des expressions culturelles traditionnelles ». * Convocation d’une réunion sur le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence (voir ci-dessous le produit 3.3) |  |
| **Produit 3.3 :**  Cadre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence établi  **R 2018-2019 :**   * Rédaction de deux documents de référence présentant les approches méthodologiques * Renforcement de la coopération avec deux institutions * Organisation d’une réunion d’experts ayant pour objectif la définition d’une stratégie | * Réalisation d’une étude pour cartographier et analyser les différentes approches méthodologiques utilisées à l’échelle internationale afin de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence et de le mobiliser comme outil de résilience et de relèvement. * Organisation d’une réunion de réflexion à Beyrouth (Liban) en octobre 2018 avec des agences des Nations Unies et les acteurs humanitaires basés dans le pays, notamment l’ESCAW, le PNUD, ONU-Habitat, le HRC, UNIFIL et l’OMS. * Identification d’un partenaire de financement chargé de soutenir l’organisation d’une réunion d’experts, à la suite de la Décision 13.COM 11 du Comité intergouvernemental demandant au Secrétariat d’« *organiser une réunion d’experts individuels au cours de l’année 2019 afin de conceptualiser les connaissances et expériences acquises et les transformer en orientations méthodologiques pour les États parties »*. | Partiellement accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| L’une des difficultés rencontrées au cours du travail relatif au patrimoine culturel immatériel et à l’éducation a été de trouver les personnes-ressources possédant des compétences dans ces deux domaines. | Le Secrétariat s’est penché sur ce point et a déterminé qu’il était nécessaire de se concentrer sur l’identification et la formation des personnes-ressources présentant le profil approprié pour travailler sur le patrimoine culturel immatériel et l’éducation. La possibilité d’organiser une session de formation des formateurs sur le thème du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation est à l’étude. |
| L’étude des approches méthodologiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence s’est heurtée à une difficulté majeure : le manque d’expériences documentées en anglais, français ou espagnol. Actuellement, la plupart des expériences sont documentées par les chercheurs au niveau local et dans leurs propres langues. | Le nombre et la portée des entretiens ont été accrus afin qu’un maximum d’informations soient recueillies au-delà de la documentation disponible. |

**ER 4 : Promotion des objectifs de la Convention par des actions de sensibilisation et d’information**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense %  au 31/12/2018** |
| 473 922,00 | 127 252,30 | 26,9 % |

| **Produit (P) Indicateurs/Repères (R)** | **Évaluation des progrès : du 01/01/2018 au 31/12/2018** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- | --- |
| **Produit 4.1 :**  Outils de communication et de sensibilisation élaborés et mis en œuvre pour promouvoir des objectifs de l’action  **R 2018-2019 :**   * Production et diffusion à grande échelle de cinq matériels/outils de sensibilisation | * Production de supports de communication (à savoir, quatre clips vidéo destinés aux jeunes, un dossier de presse) pour sensibiliser le public et les médias et promouvoir l’importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ils ont été largement diffusés pendant les réunions statutaires de la Convention et dans les réseaux sociaux. * Organisation d’activités de sensibilisation (par exemple, séance d’échange sur l’assistance internationale, table ronde destinée à promouvoir le patrimoine culturel immatériel et l’éducation, plateforme de mise en réseau des ONG) mettant en avant les objectifs de la Convention, pendant la septième session de l’Assemblée générale et la treizième session du Comité intergouvernemental. * Lancement et test d’une démonstration de l’interface web « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel ! » pendant la treizième session du Comité intergouvernemental. | Partiellement accomplie |
| **Produit 4.2 :**  Autres fonctions consultatives des ONG accréditées identifiées grâce à un processus de consultation efficace  **R 2018-2019 :**   * Organisation d’une réunion de consultation pour mettre en lumière le rôle des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003, avec le groupe de travail informel ad hoc et en collaboration avec le Forum ONG-PCI | * Lancement du processus de consultation visant à identifier les autres fonctions consultatives que les ONG accréditées pourraient remplir auprès des organes directeurs de la Convention. * 68 ONG accrédités et 38 États ont participé à une consultation par voie électronique en septembre–octobre 2018 visant à mettre en évidence de nouvelles idées pour le futur système d’accréditation. | Partiellement accomplie |

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| Malgré le besoin d’accélérer la mise en œuvre des initiatives pilotes de communication proposées pour la Convention de 2003, un certain retard a été observé dans la mise en œuvre afin de pleinement aligner les actions de communication sur les priorités globales et les objectifs stratégiques définis pour la communication de l’UNESCO. | Des consultations et coordination internes sont en cours avec les sections du Web et des relations avec la presse de la Division de l’information du public, ainsi qu’avec l’Unité des réunions, des partenariats et de la communication du Secteur de la culture. De plus, une réunion d’information a été organisée en septembre 2018 avec l’un des responsables du groupe de travail de transformation stratégique pour la communication afin de leur fournir une mise à jour sur les actions de communication et de sensibilisation proposées pour la Convention de 2003. |
| Certaines difficultés ont été identifiées et imputées au manque de ressources humaines du Secrétariat spécialisées dans le domaine de la communication. Fort de l’expérience acquise lors de la mise en œuvre d’actions de sensibilisation et de l’élaboration de supports de communication en 2018, le Secrétariat a confirmé la nécessité d’engager des ressources humaines expérimentées dans le domaine de la communication. | Le Secrétariat a identifié et engagé un spécialiste possédant une expertise éprouvée de l’élaboration réussie d’actions de communication au niveau international. Depuis décembre 2018, ce spécialiste apporte un soutien constant et considérable au Secrétariat dans la mise en œuvre du travail de communication de la Convention de 2003. |
| Le taux de réponse initialement faible obtenu lors de la consultation électronique, aussi bien au niveau des États parties que des ONG accréditées, a soulevé quelques inquiétudes dans la mesure où ses conclusions devaient servir de base à la réflexion sur le rôle des ONG accréditées. | Des partenaires tels que le Forum ONG-PCI ont été mobilisés pour attirer l’attention des ONG accréditées sur l’importance de la consultation électronique pour le processus de réflexion. En outre, des annonces ont été effectuées sur les sites Internet de la Convention, le Forum ONG-PCI et par un réseau d’experts participant à la mise en œuvre de la Convention. |

1. . Tous les chiffres des tableaux ci-dessous sont exprimés en dollars des États-Unis. [↑](#footnote-ref-1)